



Syndicat CGT des personnels de la Région NORMANDIE,
Site de Rouen 5, rue Schuman CS 21129, 76 174 Rouen Cedex
Téléphone : 02 35 52 31 25
Site de Caen Abbaye aux dames place Reine Mathilde CS 50523, 14 035 Caen
syndicatcgtrn@normandie.fr

Rouen, le mercredi 26 août 2026

Monsieur Hervé MORIN
Président du Conseil Régional de Normandie

Objet : Dépôt de préavis de grève du 1er au 30 septembre 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L2512-2 du Code du travail, la CGT des agents de la Région Normandie dépose un préavis de grève couvrant l'ensemble des agents, tous services et toutes catégories confondus, et sur tout le territoire de la région Normandie, **du 1er septembre 2026 à 0h00 au 30 septembre 2026 à 24h00.**

Ce préavis est consécutif aux dérives managériales constatées dans plusieurs établissements et dans plusieurs services administratifs, au blocage des carrières (promotion interne et avancement de grade), à l'insuffisance de protection des agents régionaux en cas de circonstances exceptionnelles et aux conditions de travail de la rentrée qui s'annoncent très difficiles (vu le manque d'effectif dans divers lycées et sur les sites administratifs, lié aux absences non remplacées).

Concernant les dérives managériales, des agents subissent :

- Un mal être au travail et une perte de motivation ;
- Une ambiance d'équipe délétère ;
- Un manque de reconnaissance ;
- Une iniquité de traitement selon le manager ou l'établissement ;
- Des autorités fonctionnelles qui se substituent à l'employeur en matière RH.

La CGT revendique :

- Un accompagnement particulier des managers dont les dérives sont identifiées ;
- Un droit de libre expression des agents sans peur des représailles ;
- L'arrêt des entraves à l'exercice du droit syndical (réunions mensuelles d'information) ;
- Le recadrage par la région des autorités fonctionnelles qui interviennent de façon abusive et autoritaire dans la gestion RH des personnels techniques.

Des carrières bloquées par :

- L'impossibilité de promotion interne pour les agents qui ne sont pas en situation de différentiel cadre d'emplois / fonction ;
- Des avancements de grade liés au résultat de l'évaluation professionnelle, c'est-à-dire au bon vouloir du responsable hiérarchique.

La CGT revendique :

- Promotions internes : respect d'un équilibre entre les agents promouvables qu'ils soient en situation de différentiel ou non ;
- Une décorrélation du résultat de l'évaluation professionnelle et du délai de l'avancement de grade.

Insuffisance de protection des agents régionaux en cas de circonstances exceptionnelles :

- Manque d'anticipation des événements (exemple : canicule de l'été 2026) ;
- Absence de consignes générales, claires et efficaces ;

- Recours insuffisant au télétravail et mise en place du télétravail fractionné ;
- Locaux inadaptés aux variations de températures.

La CGT revendique :

- L'élaboration d'un protocole d'organisation du travail en cas de circonstances exceptionnelles avec des consignes claires, la possibilité de recours au télétravail par journée entière pour toute la durée de l'épisode exceptionnel, plus d'espaces dédiés aux conditions de travail favorables ;
- Un plan de rénovation thermique des bâtiments régionaux.

Ce préavis couvre l'ensemble des formes d'actions, y compris les débrayages, sur tout ou partie de la période.

La CGT reste disponible pour toute discussion.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations.

Pour la CGT-CRN
Fabien LUCAS
Secrétaire général